

Garantir, prévenir et agir sur la qualité de vie au travail dans le secteur musical

Objectifs :

Comprendre le cadre réglementaire et les enjeux liés aux risques psychosociaux (RPS)
Définir et clarifier les concepts et les approches en matière de prévention des risques psycho-sociaux dans le secteur musical
Identifier les facteurs de risques de son entreprise ou de son équipe
Identifier le rôle des dirigeants et managers face aux RPS
Détecter auprès des salariés les signes physiques et psychologiques d'une souffrance au travail
Identifier et mettre en œuvre des actions de préventions et de qualité de vie au travail

Programme détaillé :

Définir et clarifier les concepts et les approches en matière de prévention des risques psychosociaux dans le secteur musical

Introduction : La question du travail en lien avec les enjeux de santé publiques et économiques, les notions philosophiques et sociales du travail, les spécificités du secteur de la musique (spectacle vivant, musiques enregistrées, management environnement et contexte - socio-économique, organisation mixte et équipe projet, les différentes approches managériales), les notions de métier passion

Identifier et définir ce que recouvre les différents termes : RPS, souffrance au travail, Harcèlement moral, harcèlement sexuel, manipulation, surcharge mentale, Burn out, qualité de vie au travail, bien être, épanouissement professionnel, les violences sexistes

Etablir les différences entre les risques et les troubles psycho-sociaux en lien avec les organisations et les conditions de travail ainsi que leurs conséquences sur les organisations.

Définir et clarifier le cadre juridique en matière de prévention des risques psychosociaux (obligations réglementaires et les textes applicables, rôles du CSE ...)

Identifier et expérimenter les différentes approches managériales et RH pour des actions de prévention RPS et qualité de vie au travail

Identifier le rôle des dirigeants et managers face aux RPS et comment déceler auprès des salariés les signes physiques et psychologiques d'une souffrance au travail.

Lister et déterminer les actions pour prévenir les RPS (Document Unique , management fondé sur la reconnaissance et le relationnel, le rôle des ressources humaines ...).

Comment réagir et que faire face à une situation de souffrance des membres de son équipe ou de son entreprise ?

Repérer et déceler objectivement dans les organisations et auprès des salariés les signes et les réalités d'une souffrance au travail dans une entreprise ?

Identifier et mettre en œuvre des actions de préventions et de qualité de vie au travail(Document Unique , management fondé sur la reconnaissance et le relationnel, le rôle des ressources humaines ...).

Mettre en place un plan d'action (situations et cas pratiques)

Publics concernés : responsable et manager d'équipe, responsable ressources humaines, dirigeant d'entreprise de la filière du spectacle vivant et de la musique enregistrée

Prérequis : Expérience d'encadrement et ressources humaines, fonction avec des missions de prévention santé et de qualité de vie au travail

Durée : 2 jour(s) soit 14 heures

Coût : 500.00 net (pas de tva sur les formations)

Fréquence : une à deux fois par an

Effectif : maximum de 12 stagiaires

Formateurs : Marc Bouchet, expert en prévention des risques psychosociaux (DREETS/IPRP), en organisation et en gestion des ressources humaines

Modalités d'évaluation : quizz, études de cas, mises en situation

Etude de satisfaction et d'impact : bilans à chaud et à froid

Attestation, certificat : Attestation d'assiduité

Modalités pédagogiques et moyens techniques : présentiel, exposés, présentations, vidéoprojections, documentation et supports papier

Ouvrage fourni avec la formation : //

Informations complémentaires : Cours enrichi sur plateforme ENT

Public en situation de handicap :

Financement : Non éligible au CPF. Dispositif de financement : <https://cnm.fr/dispositifs-et-financement-de-la-formation/> Particuliers sans financement, nous consulter.

Délai d'accès : selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement. Clôture des inscriptions 7 jours avant la date d'ouverture de la formation

Page web de la formation :

Date de dernière mise à jour de cette page : 08/11/2022